

CHANGEMENT DU DOMICILE PERSONNEL (UNIQUEMENT)

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

PIÈCE OBLIGATOIRE

- ◆ Le [FORMULAIRE P2](#) à compléter et à signer
- ◆ La [DÉCLARATION CMA 31](#) à compléter et à signer

FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

- ◆ Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « [Tarifs](#) »

POUVOIR

- ◆ Si vous mandatez une personne : complétez le [Pouvoir](#) en 2 exemplaires (avec signature originale)